

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/W/323
20 août 2009

(09-3962)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOUVELLES MESURES APPLIQUÉES PAR LES ÉTATS-UNIS EN RELATION AVEC L'INTERDICTION DES CIGARETTES AUX CLOUS DE GIROFLE

Communication présentée par l'Indonésie

La communication ci-après, datée du 17 août 2009, est distribuée à la demande de la délégation de l'Indonésie.

1. L'Indonésie est préoccupée par les nouvelles mesures appliquées par le gouvernement des États-Unis concernant un article de la *Loi sur le contrôle du tabac et la prévention du tabagisme familial*, et en particulier, par la question de savoir si cette mesure est conforme aux principes de l'Organisation mondiale du commerce ("OMC"). Nous croyons comprendre que, le 22 juin 2009, le gouvernement des États-Unis a promulgué la *Loi sur le contrôle du tabac et la prévention du tabagisme familial (Loi générale n° 111-31)* ("la Loi"), dont l'article 907 interdit toutes les cigarettes aromatisées à l'exception des mentholées, avec effet 90 jours après la promulgation de la Loi.

2. Le gouvernement indonésien a à plusieurs reprises dit être fermement convaincu que l'article 907 de la Loi était incompatible avec le principe général de non-discrimination de l'Organisation mondiale du commerce ("OMC") et avec l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

3. La Loi interdit, entre autres, la production ou la vente aux États-Unis de cigarettes contenant certains additifs, y compris des clous de girofle, tout en continuant d'autoriser la production et la vente d'autres cigarettes, dont celles contenant du menthol. Alors que toutes les cigarettes aux clous de girofle vendues aux États-Unis sont importées (essentiellement d'Indonésie), pratiquement toutes les cigarettes mentholées vendues aux États-Unis sont produites dans le pays (la part des importations est négligeable).

4. Aucune donnée scientifique ou technique ne montre que les cigarettes aux clous de girofle présentent davantage de risques pour la santé que celles au menthol et ces dernières sont consommées en bien plus grandes quantités. Le gouvernement indonésien soutient que ces mesures opèrent une discrimination à l'encontre des cigarettes aux clous de girofle importées et sont donc incompatibles avec les obligations qui incombent aux États-Unis au titre des accords susmentionnés car elles contreviennent, entre autres, aux dispositions suivantes:

- a) articles 2, 3, 5 et 7 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires;

- b) articles 2 et 12 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce; et
- c) articles III et XXIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.

5. Nous sommes d'avis qu'en vertu de l'Accord OTC, les États-Unis ont l'obligation de faire en sorte, pour ce qui concerne leurs règlements techniques, qu'il soit accordé aux produits importés en provenance du territoire de tout Membre de l'OMC un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux produits similaires d'origine nationale et aux produits similaires originaires de tout autre pays. L'Accord OTC oblige également les États-Unis à veiller à ce que leurs règlements techniques ne soient pas plus restrictifs pour le commerce que nécessaire, ce qui créerait des obstacles non nécessaires au commerce international. À cet égard, en vertu de l'Accord OTC, les États-Unis doivent prendre en considération les données scientifiques et techniques et tenir compte des besoins spéciaux du développement et du commerce des pays en développement Membres comme l'Indonésie. Des obligations similaires figurent dans l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.

6. La mesure indiquée dans la présente demande annule ou compromet des avantages résultant pour l'Indonésie directement ou indirectement des accords cités. Par conséquent, le gouvernement indonésien demande au gouvernement des États-Unis de supprimer les mesures restrictives pour le commerce figurant dans la "Loi de 2009 sur le contrôle du tabac et la prévention du tabagisme familial" (Loi générale n° 111-31) ("la Loi") et de rendre cette dernière conforme aux dispositions en matière d'équité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.

7. Concernant l'article 907 de la Loi sur le contrôle du tabac et la prévention du tabagisme familial, le gouvernement indonésien demande également aux États-Unis de répondre aux questions suivantes:

- a) L'article 907 interdit que les cigarettes ou l'un quelconque de leurs composants contiennent un arôme naturel ou artificiel (autre que le tabac et le menthol), une herbe ou une épice. Pourquoi le menthol est-il l'unique arôme, herbe ou épice exclu du champ de cette disposition?
- b) Nous savons que la production de cigarettes aux clous de girofle est une industrie importante en Indonésie. Ces cigarettes sont-elles également fabriquées aux États-Unis?
- c) L'article 907 dispose en outre que la prohibition d'un arôme ou d'une herbe ou épice naturel ou artificiel s'applique s'il s'agit d'un "arôme caractéristique" du produit du tabac ou de la fumée de tabac. Cependant, le projet de loi ne précise pas quels composants d'une cigarette constituent un "arôme caractéristique". Comment la FDA envisage-t-elle d'interpréter le concept d'"arôme caractéristique"?
- d) Les cigarettes contiennent beaucoup d'ingrédients autres que le tabac. En vertu de l'article 907, comment sera-t-il possible de faire la différence entre certains "ingrédients" et les "arômes caractéristiques"?
- e) Le menthol est un arôme artificiel dérivé de la menthe, qui est clairement une herbe ou épice. Les États-Unis estiment-ils que les cigarettes mentholées relèveraient des

dispositions de l'article 907 et seraient prohibées en l'absence de l'exception prévue par le projet de loi?

- f) Physiquement, les cigarettes aux clous de girofle comme les cigarettes mentholées contiennent du tabac ainsi qu'un additif aromatisant d'origine végétale aux propriétés adoucissantes. L'utilisation finale des cigarettes aux clous de girofle et des cigarettes mentholées est la même, les deux servant à fumer du tabac. Les États-Unis estiment-ils que les cigarettes aux clous de girofle et les cigarettes mentholées sont des produits similaires?
 - g) L'un des objectifs principaux du projet de loi, comme indiqué dans les constatations, est de réduire les effets du tabagisme chez les jeunes. Selon ces mêmes constatations, il est nécessaire de réglementer davantage les produits du tabac et leur commercialisation afin d'empêcher les mineurs de se procurer des cigarettes. Cependant, les éléments de preuve dont nous disposons indiquent que les jeunes fument beaucoup plus de cigarettes mentholées que de cigarettes aux clous de girofle. Avez-vous connaissance de données qui, au contraire, indiquent que les cigarettes aux clous de girofle sont davantage consommées par les jeunes que les cigarettes mentholées?
 - h) L'OMC autorise bien les Membres à prendre des mesures pour protéger la santé des personnes mais ces mesures doivent être fondées sur des principes scientifiques rigoureux. Avez-vous connaissance d'études scientifiques démontrant que les cigarettes aux clous de girofle sont plus nocives pour la santé que les cigarettes mentholées?
 - i) Plusieurs des autres cigarettes aromatisées qui seraient interdites par l'article 907 (par exemple celles à la cerise, à la fraise, au chocolat) ont été fabriquées et commercialisées pour attirer les jeunes. Les cigarettes aux clous de girofle sont vendues depuis des décennies et ne ciblent pas les jeunes; elles sont surtout vendues dans des débits de tabac spécialisés. Avez-vous connaissance de publicités particulières pour les cigarettes aux clous de girofle qui sont considérées comme ciblant ou attirant les jeunes?
 - j) Les cigarettes aromatisées autres que les mentholées sont interdites en vertu de l'article 907. Les cigarettes mentholées feront l'objet d'une étude et d'une réglementation de la FDA. Pourquoi est-il nécessaire d'interdire les autres cigarettes aromatisées et seulement d'étudier et de réglementer les cigarettes mentholées?
-